

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2019-12-16

PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à AlbanéL, le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 45, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 13 décembre 2019, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 45 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Présentation du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022
- 4.** Adoption du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022
- 5.** Bilan 2018 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 6.** Affectation du surplus accumulé
- 7.** Emprunt au fonds de roulement
- 8.** Avis de motion – Adoption du Règlement de taxation n° 20-248
- 9.** Dépôt et présentation du projet de Règlement de taxation n° 20-248
- 10.** Refuge animal Roberval – Renouvellement du contrat d'opération d'une fourrière municipale pour 2020
- 11.** Affectation du fonds réservé des loisirs
- 12.** Période de questions
- 13.** Levée de la séance

19-289

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Monsieur Réjean Hudon, secrétaire-trésorier, fait la lecture du plan triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

19-290

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

19-291

5. BILAN 2018 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également installer 26 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2019, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité d'Albanel s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2020 à :

1. Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
2. Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres;
 - b. Octroi du contrat;
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs;
3. Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

19-292

6. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La présente résolution annule et remplace le deuxième alinéa de la résolution n° 19-154, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil qui s'est tenue le 8 juillet 2019.

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'affectation d'un montant de 200 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin de financer les investissements suivants :

♦ Étude Grand Rang Sud.....	24 000 \$;
♦ Mise aux normes du restaurant.....	9 000 \$;
♦ Chalet du Camping.....	102 000 \$;
♦ Rechargement route Pronovost.....	45 000 \$;
♦ Bandes pour la patinoire.....	10 000 \$;
♦ Piscine.....	10 000 \$.

19-293

7. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'aménagement d'un bureau, à l'achat d'un camion pour les travaux publics, à l'ajout de lampes de rues et au prolongement de la rue Industrielle Nord au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de financer lesdites dépenses à même le Fonds de roulement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel emprunte un montant total de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) au Fonds de roulement, remboursable sur 9 ans, réparti de la façon suivante :

- ♦ Aménagement d'un bureau..... 15 000 \$;
- ♦ Camion 30 000 \$;
- ♦ Lampes de rues..... 5 000 \$;
- ♦ Prolongement de la rue Industrielle Nord..... 40 000 \$.

8. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION N° 20-248 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Un avis de motion est, par la présente, donné par Stéphane Bonneau, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-248 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020.

9. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 20-248 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Monsieur Stéphane Bonneau, conseiller, dépose le projet de Règlement de taxation n° 20-248 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

19-294

10. REFUGE ANIMAL ROBERVAL – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR 2020

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 3 du règlement numéro SQ 17-04 concernant les animaux, conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme autorisant celle-ci ou celui-ci à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer, en tout ou en partie, le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le renouvellement du contrat pour la prochaine année d'opération avec le Refuge animal Roberval, le désignant comme l'un des contrôleurs en vertu du Règlement numéro SQ 17-04, concernant les animaux.

19-295

11. AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son budget annuel, prévoit une somme pour l'entretien et le développement des différents parcs sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a autorisé, dans sa résolution n° 19-125 adoptée à la séance extraordinaire du 13 mai 2019, une somme de 1 500 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un module de jeux au parc du Coteau-Marcil;

ATTENDU QUE le conseil souhaite affecter une somme de 4 000 \$ du fonds réservé des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La présente résolution annule et remplace la résolution n° 19-125 accordant une somme de 1 500 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un module de jeux au parc du Coteau-Marcil.

Le conseil autorise une somme de 4 000 \$ nécessaire au financement de cet équipement et que cette somme soit prélevée à même le fonds réservé pour les parcs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, une seule personne était présente et aucune question ne fut posée.

19-296

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

Fait et passé à Albanel en ce seizième jour de décembre 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général